

CONCOURS DISTRIBUTION-EXPLOITATION

2026

Conditions requises
Formalités d'inscription
Déroulement du concours

MODALITES DU CONCOURS DISTRIBUTION-EXPLOITATION 2026

Conditions, formalités et déroulement des épreuves

Novembre 2025

I. LES CONDITIONS REQUISES

1. Conditions de nationalité

Le concours distribution-exploitation est ouvert :

- aux ressortissants français ou aux ressortissants de l'Espace Economique Européen (27 pays membres de l'Union européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) ;
- aux ressortissants de la Principauté d'Andorre, la Principauté de Monaco et la Confédération Suisse.

2. Conditions d'âge, de diplômes et de langue

- Les candidats doivent **être âgés de moins de 27 ans au 1^{er} janvier 2026**. Les candidats français doivent avoir validé au moins **trois années successives d'études supérieures**. Les candidats européens doivent obligatoirement avoir le même niveau (par équivalence) et présenter la traduction certifiée de leurs diplômes.
- Le concours est également ouvert aux candidats dits « professionnels » : **âgés de moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2026**, titulaires d'un **baccalauréat** et pouvant **justifier d'une activité professionnelle d'au moins deux ans (quel que soit le secteur d'activité)**.
- **La maîtrise de la langue française** est obligatoire. Les épreuves se déroulent en français, de même que les enseignements dispensés à l'Ecole.

Les candidats **ne peuvent pas se présenter plus de trois fois** au concours, tous concours confondus.

II. LES FORMALITES D'INSCRIPTION

Les candidats procèdent à leur inscription en ligne du **mardi 9 décembre 2025 à 12h au vendredi 9 janvier 2026 à 12h**.

Ils doivent remplir le formulaire d'inscription sur le site www.femis.fr (rubrique Admission / Inscriptions en ligne/ Concours distribution/exploitation), et transmettre en ligne les pièces justificatives suivantes :

1. ETUDES BAC + 3 : les candidats doivent fournir une copie d'une attestation certifiant soit :

- l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 3,
- la validation de trois années successives d'études supérieures,
- **les candidats en attente de validation de leur troisième année d'études supérieures** devront faire parvenir une attestation au plus tard au **30 juin 2026 à 12h** (arrêté du 19 janvier 2004). Ils doivent cependant envoyer avec leur dossier une **attestation de scolarité pour pouvoir être inscrits**.

2. ATTESTATION DU NIVEAU D'ANGLAIS : les candidats doivent obligatoirement attester d'un **niveau d'anglais au minimum B2** dans le cadre européen de référence pour les langues (CECRL).

Il appartient au candidat de choisir le test pour attester de son niveau en anglais.

3. CANDIDATS DITS « PROFESSIONNELS » : les candidats sur expérience professionnelle doivent fournir une **copie du bac** (ou l'équivalent) et toutes pièces (contrats de travail, bulletins de salaire, attestations employeur...) attestant de leurs 2 années d'activités professionnelles, quels que soient les secteurs d'activité.

4. FRAIS D'INSCRIPTION : le montant est de **142 euros, réglé uniquement par carte bancaire**. Cette somme ne sera en aucun cas remboursée.

Les candidats boursiers sont exonérés des frais d'inscription (arrêté du 30 août 2019) : **joindre la notification définitive de bourse 2025-2026**.

5. IDENTITE : une copie lisible de la carte d'identité ou du passeport. Pour les candidats mariés, une copie du livret de famille ou pour les candidats européens, un document équivalent.

6. PHOTO : une photo d'identité.

Remarque : Les candidats handicapés bénéficient d'un aménagement pour passer les épreuves des concours. Ils doivent prendre contact avec le service concours pour s'assurer de l'organisation de cet aménagement.

Une **liste provisoire des inscrits** sera en ligne sur www.femis.fr à partir du **jeudi 22 janvier 2025** à 12h (rubrique Admission / Inscriptions). Il est conseillé aux candidats de faire une copie de toutes les pièces contenues dans leur dossier d'inscription, au cas où celui-ci s'égarerait en cours de traitement.

Toute infraction au règlement des concours (rubrique Admission / Modalités), soit dans les renseignements fournis par le/la candidat(e) lors de l'inscription au concours, soit au cours des épreuves entraîne son exclusion.

III. LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours distribution-exploitation se déroule en **deux tours** : 1^{er} tour (admissibilité), 2^{ème} tour (admission).

Le calendrier général des épreuves est affiché sur le site (rubrique Admission / Modalités et calendrier des épreuves).

L'usage de l'I.A. est strictement interdit. Toute suspicion entraînera une note discriminatoire.

A. PREMIER TOUR : ADMISSIBILITE

Elle comporte deux épreuves : une épreuve écrite d'analyse de film et la rédaction d'un mémoire sur un thème donné (les sujets sont publiés en ligne dans la rubrique Admission / Sujets des épreuves), accompagné d'une note de motivation et d'un texte sur un film choisi par le/la candidat(e).

Aucun changement de département n'est admis postérieurement à l'inscription.

1) Le mémoire

Coefficient : 2

Les 3 sujets proposés au choix seront accessibles en ligne dans la rubrique « Admission / Sujets des épreuves » à partir du vendredi 16 janvier 2026 à 12h.

Remarques méthodologiques :

Il s'agit d'un travail personnel à partir du thème proposé. Le texte doit être dactylographié :

- 15 pages maximum hors annexes
- 2000 caractères par pages espaces inclus, hors illustrations, graphiques, photos, plans
- Police : Times New Roman
- Taille : 12

- Interligne 1,5 ; marges : 3,5 à gauche (reliure) et 2,5 à droite
- Pages numérotées en bas au centre
- Taille de police pour les notes de bas de pages : 10
- 5 pages d'annexes maximum avec une bibliographie et la liste des entretiens
- Toute marque permettant d'identifier le nom de l'auteur est interdite sous peine d'exclusion du concours.

Toute marque permettant d'en identifier l'auteur est interdite sous peine d'exclusion du concours.

2) Les documents complémentaires

Deux documents doivent être remis en même temps que le mémoire.

a/ une **lettre de présentation et motivation**, où le/la candidat(e) doit **rendre compte de son parcours et des raisons qui l'ont conduit(e) à vouloir faire du cinéma son métier et à choisir l'un des deux départements** (en référence au formulaire d'inscription : distribution ou exploitation) dans lequel il/elle souhaite effectuer ses études. Ce texte ne doit pas dépasser 1 page (format A4) **dactylographiée**.

b/ un **texte sur un film** choisi par le/la candidat(e), qui l'a particulièrement marqué(e) ou touché(e), exprimant une vision subjective et vivante, et non une critique journalistique ou une étude académique. Ce texte ne doit en aucun cas dépasser 1 page (format A4) **dactylographiée**.

Remise des documents

Les **trois documents** (le mémoire, la lettre de présentation et motivation et le texte sur un film) devront être transmis via l'espace candidat créé au moment de votre inscription **au plus tard le vendredi 27 février 2026 à 12h**.

Indiquez le numéro d'inscription généré par la plateforme d'inscription Oasis sur la première page de chaque document.

Pas de consignes sur le nom des fichiers, qui seront renommés automatiquement avec votre numéro d'inscription. L'anonymat ne concerne pas la lettre de présentation et motivation et le texte sur un film (consultés aux tours suivants).

La liste des mémoires reçus sera consultable en ligne (rubrique Admission / Inscriptions) à partir du **vendredi 13 mars 2026 à 12h**.

3) Epreuve écrite d'analyse de film

Coefficient : 1

A la suite de la projection d'un extrait de film, le candidat doit rédiger un commentaire sur table.

Cette épreuve vise à évaluer la capacité des candidats à rendre compte de la singularité et de la dynamique du geste créateur à l'œuvre dans l'extrait de film.

C'est une épreuve d'acuité perceptive, de sensibilité artistique et d'intelligence des moyens de la création cinématographique. Elle ne nécessite aucune érudition particulière, ce n'est pas un test de connaissances ; toutefois le candidat doit pouvoir faire appel, dans son argumentation, à une culture cinématographique bien assimilée.

Il est donc demandé aux candidats de montrer en quoi et comment les différents composants visuels et sonores de l'extrait proposé concourent à donner à la scène son sens, sa forme, sa tonalité, son rythme et sa cohérence esthétique.

Durée de l'épreuve : 3 heures (à l'issue des projections).

L'extrait est projeté 3 fois, avec une pause de 10 minutes entre les deux premières projections, puis une pause de 15 minutes avant la troisième projection.

- **Date de l'épreuve : samedi 21 mars 2026 à 9h.**

• **Lieu de l'épreuve** : La Fémis (6 rue Francoeur - 75018 PARIS. Métro : Lamarck-Caulaincourt, ligne 12 ; Château Rouge, ligne 4. Autobus : 80, 31).

Les candidats doivent se présenter à 9h munis d'une **pièce d'identité** avec leur photographie et la **convocation** qu'ils ont reçue par mail.

Les notes obtenues à l'issue du premier tour pour les candidats déclarés admissibles sont conservées pour le deuxième tour.

La liste des candidats admissibles sera affichée dans les locaux de La Fémis et en ligne (rubrique Admission / Résultats des concours) le mercredi 6 mai 2026 à partir de 18h.

Le planning de l'oral sera sur www.femis.fr (rubrique Admission / Résultats des concours) le jeudi 7 mai 2026 à partir de 18h. Ce planning sert de convocation pour les candidats.

Pour les candidats ayant échoué, les notes du premier tour du concours seront consultables via l'espace candidat créé sur la plateforme d'inscription Oasis. Les appréciations des correcteurs seront également publiées en ligne à la fin des concours courant juillet 2026.

20 candidats, au maximum, sont déclarés admissibles et autorisés sur convocation, à se présenter au deuxième tour du concours.

B. DEUXIEME TOUR : ADMISSION

Les candidats déclarés admissibles seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

Le deuxième tour (l'admission) comporte **une seule épreuve, orale et publique**. Elle consiste en un entretien portant :

- sur la culture, les goûts, les expériences et les projets du candidat,
- sur les épreuves précédentes et notamment sur le mémoire réalisé par le/la candidat(e) en vue du premier tour ainsi que sur la note de motivation et le texte sur un film exigés au moment de l'inscription définitive.

Durée de l'épreuve : 30 minutes au maximum.

Coefficient : 3

L'épreuve aura lieu **le mercredi 10 et le jeudi 11 juin 2026 à La Fémis**, à l'heure indiquée sur le planning. Les candidats devront être munis d'une pièce d'identité avec leur photographie.

Le nombre maximum de places ouvert au concours 2025 est fixé selon les termes du règlement du concours. A titre d'information, 8 places ont été pourvues aux concours 2023 et 2024 (4 en distribution, 4 en exploitation).

La liste des admis sera affichée dans les locaux de La Fémis et en ligne (rubrique Admission / Résultats des concours) le **jeudi 11 juin 2026 à 18h**.

Ils recevront leur lettre d'admission précisant la date de la rentrée et rappelant les pièces et formalités administratives à remplir.

Le jury peut établir, le cas échéant, une liste complémentaire (liste d'attente) par département. Tout candidat inscrit sur cette liste, et avisé en tant que tel, pourra éventuellement être appelé à suppléer à une défection survenant, entre la proclamation des résultats et le 7 septembre 2026.

Tous les documents constituant le dossier restent la propriété de La Fémis.

Les candidats non reçus pourront consulter leurs notes au fur et à mesure des tours via l'espace candidat créé sur la plateforme d'inscription Oasis. Les appréciations des correcteurs seront également publiées en ligne à la fin des concours courant juillet 2026.

Les candidats reçus devront régler dès la rentrée :

- Les frais annuels de scolarité : à titre indicatif, pour l'année 2025-2026, ils s'élèvent à 458 € (fixés par arrêté du ministère de la Culture), leur montant est susceptible d'être révisé pour la rentrée 2026.
- Les cotisations de sécurité sociale étudiante : Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) sur le site www.cvec.etudiant.gouv.fr. A titre indicatif, à la rentrée 2025, elles s'élèvent à 105 € (fixées par arrêté du ministère de la Culture). Leur montant est susceptible d'être révisé pour la rentrée 2026.

Les boursiers (CROUS, ASAA) sont exonérés de leurs droits d'inscription à l'École et de leur cotisation à la Sécurité Sociale.

AVERTISSEMENT

L'enseignement à La Fémis est à plein temps et requiert l'assiduité des étudiants. Un travail en parallèle est donc possible mais seulement les week-ends ou soirées. Pour les étudiants en situation de difficultés financières, les bourses et aides sociales permettent de les accompagner pendant leurs études.

Pour information, les candidats qui sont salariés ou touchant les Assedic peuvent bénéficier d'une prolongation de leurs droits dans le cadre d'un « projet d'action personnalisée ». La Fémis est reconnue en tant qu'établissement de formation par Pôle Emploi. Pour plus de renseignements, contactez Pôle Emploi.

BOURSES

Des bourses de l'enseignement supérieur peuvent être attribuées sur critères sociaux. Ces bourses sont gérées et versées directement par le CROUS. La demande de bourse pour La Fémis doit donc se faire auprès du CROUS en début d'année (voir le site du CROUS pour plus d'informations).

Pour la demande de bourse auprès du CROUS, choisir « Ecole : Art et Architecture », niveau : bac+5, Fémis paris 18.